



Commission économique pour l'Europe**Comité du développement urbain, du logement
et de l'aménagement du territoire****Quatre-vingtième session**

Genève, 2-4 octobre 2019

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Examen de la mise en œuvre du programme
de travail pour 2018-2019****Activités du Comité du développement urbain, du logement
et de l'aménagement du territoire depuis la soixante-dix-
neuvième session et activités prévues pour 2020****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document renseigne sur les activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis la soixante-dix-neuvième session, et présente une liste d'activités pour 2020.

Le Comité est invité à prendre note des informations relatives aux activités mises en œuvre. Il est également invité à approuver la liste des activités proposées pour 2020, qui contient des informations détaillées sur toutes les activités nécessaires à l'exécution du programme de travail pour 2020 de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population ».



I. Mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2019

A. Examen et suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la Charte de Genève sur le logement durable et d'autres accords pertinents

1. Mettre les activités du Comité en conformité avec le Programme 2030 et le Nouveau Programme pour les villes

1. En 2018 et 2019, le Comité a poursuivi la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes, de la Charte de Genève sur le logement durable et de la Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain. Des représentants du secrétariat et du bureau du Comité ont participé aux réunions de haut niveau ci-après, qui ont porté sur la mise en œuvre des programmes et instruments susmentionnés :

a) La première Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), tenue à Nairobi du 27 au 31 mai 2019, au cours de laquelle le secrétariat de la CEE a organisé une manifestation parallèle conjointe avec ONU-Habitat et d'autres commissions régionales de l'ONU afin de diffuser des informations sur les activités de la CEE relatives au logement et au développement urbain ;

b) Les réunions de l'Union européenne sur la cohésion territoriale et les questions urbaines (Bucarest, 7 et 8 mai 2019) ;

c) Le forum politique de haut niveau des Nations Unies de juillet 2019 au cours duquel les activités de la CEE dans le cadre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables (U4SSC) » ont été présentées lors d'une manifestation parallèle.

2. Afin de promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de Genève, adoptée par le Comité en 2017, un document d'orientation et des lignes directrices concernant la collecte et l'analyse des données nationales relatives au logement et au développement urbain ont été établis dans le cadre du projet conjoint CEE/ONU-Habitat relatif aux politiques fondées sur des données factuelles pour le logement et le développement urbains durables dans certains pays en transition, financé par la dixième tranche du Compte pour le développement. Ce projet a été mis en œuvre dans quatre pays pilotes : Albanie, Géorgie, Kirghizistan et Ukraine.

3. Les quatre ateliers de formation nationaux suivants ont été organisés :

a) Atelier national sur les politiques du logement fondées sur des données factuelles, organisé dans le cadre de l'événement « Expocongress – Business for Smart Cities » (Kiev, 28-31 janvier 2019) ;

b) Atelier national sur les politiques fondées sur des données factuelles en Albanie (Tirana, 2-4 mai 2019) ;

c) Atelier national sur les politiques fondées sur des données factuelles au Kirghizistan (Bichkek, 18-19 juin 2019) ;

d) Atelier national sur les politiques fondées sur des données factuelles en Géorgie (Tbilissi, 26-27 juin 2019).

4. En outre, un atelier sur les politiques de logement et de développement urbain durables en Europe et ailleurs, fondées sur des données factuelles, a été organisé conjointement avec le Comité européen des régions le 13 décembre 2018 à Bruxelles. Le secrétariat a également présenté un exposé dans le cadre d'un atelier au Kazakhstan sur le thème du renforcement des capacités nationales en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, lequel atelier était organisé par la Division de statistique de la CEE, le Centre pour l'économie verte du Kazakhstan, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Kazakhstan.

2. Mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable

5. La mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable a été appuyée par les travaux des centres d'excellence de la Charte ; les activités clés présentées ci-après ont été mises en œuvre par les centres d'excellence de la Charte.

6. Le Centre d'excellence de Glasgow (Royaume-Uni) sur les villes intelligentes et durables, créé le 8 novembre 2017 et hébergé par le laboratoire Glasgow Urban Lab de la Glasgow School of Art avec le soutien du Conseil municipal de Glasgow :

a) A contribué à l'établissement du projet de document d'orientation sur les politiques et la prise de décisions fondées sur des données factuelles en matière de logement et de développement urbain durables, qui est en cours d'élaboration dans le cadre du programme de travail du Comité pour 2018-2019 avec l'appui du projet conjoint CEE/ONU-Habitat relatif aux politiques fondées sur des données factuelles pour le logement et le développement urbains durables dans certains pays en transition, financé par la dixième tranche du Compte pour le développement ;

b) A publié une étude intitulée « Scotland's Urban AGE: Aberdeen, Glasgow & Edinburgh in the Century of the City » (L'AGE urbain en Ecosse : Aberdeen, Glasgow et Édimbourg dans le siècle de la ville) (Glasgow, 2018)¹. Cette étude est utilisée comme matériel pédagogique par le secrétariat dans le cadre des activités de renforcement des capacités dans les pays en transition de la région de la CEE.

7. Le Centre d'excellence de Tallinn (Estonie) sur le logement durable, créé le 2 mai 2017 et hébergé par l'Union estonienne des organismes gestionnaires de logements coopératifs (EKYL) :

a) A participé à l'examen par les pairs du projet de lignes directrices sur la gestion et l'appropriation des logements en copropriété, et contribué à son élaboration ;

b) A la demande du secrétariat, a élaboré un programme de formation sur la gestion des immeubles collectifs en anglais et en russe à l'intention des gestionnaires de logements dans les pays en transition, sur la base de son propre programme de formation et de sa vaste expérience de la formation des gestionnaires de logements en Estonie. Ce programme de formation est utilisé par le secrétariat pour l'organisation de formations sur la gestion des logements dans le cadre du projet relatif aux politiques fondées sur des données factuelles pour le logement et le développement urbains durables dans certains pays en transition, financé par la dixième tranche du Compte pour le développement.

c) A organisé en avril et juin 2019 des formations à l'intention des représentants des collectivités locales et des gestionnaires de logements dans les villes de Kiev, Kharkiv et Lviv, en Ukraine. L'organisation des formations a été soutenue par une subvention du Ministère estonien des affaires étrangères à EKYL. Ces formations complétaient les activités menées par la CEE en Ukraine dans le cadre du projet visant à appuyer les réformes dans le secteur du logement financé par la dixième tranche du Compte pour le développement ;

d) A mis à disposition des formateurs pour les formations nationales et régionales de la CEE, notamment pour l'atelier national organisé en Ukraine qui portait sur les « politiques fondées sur des données factuelles visant à atteindre les objectifs de développement durable : logement durable et développement urbain en Ukraine » (30 janvier 2019, Kiev) et pour la formation régionale à l'intention des gestionnaires de logements des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) sur le thème « Vers la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : gestion des logements, efficacité énergétique des bâtiments et développement urbain durable » (21-24 mai 2019, Minsk, Bélarus).

¹ Evans, Brian, Lord, John et Robertson, Mark (2018), *Scotland's Urban AGE: Aberdeen, Glasgow & Edinburgh in the Century of the City*. Glasgow Urban Laboratory, Glasgow. Disponible à l'adresse <http://radar.gsa.ac.uk/6608/>.

8. Le Centre d'excellence de Vienne sur les villes intelligentes et durables, créé le 4 octobre 2018 et hébergé par l'Organisation pour les relations économiques internationales :

a) A mis en place un marché de l'investissement en ligne destiné aux villes afin de promouvoir les investissements dans les villes et l'accès aux meilleures techniques et méthodes disponibles à l'appui de villes durables et intelligentes ;

b) A organisé conjointement avec la CEE une série d'activités de renforcement des capacités à l'intention des représentants des autorités locales, dont une activité portant sur l'objectif de développement durable 11 (« In focus: SDG 11 »), le 2 octobre 2018 à Genève² ; un atelier sur les Villes intelligentes unies au Congrès mondial Smart City Expo (14 novembre 2018, Barcelone, Espagne)³, et un atelier sur les villes intelligentes unies et la mise en œuvre d'approches axées sur les villes intelligentes durables dans le monde, qui s'est tenu dans le cadre de Smart Cities EXPO Ukraine (29 janvier 2019, Kiev)⁴ ;

c) A coorganisé une manifestation parallèle dans le cadre de la Journée des villes de la CEE sur le thème « Indicateurs de performance relatifs aux objectifs de développement durable : exploitation des données à l'appui du développement urbain durable dans les villes de la région de la CEE » (8 avril 2019, Genève)⁵.

9. Le Centre d'excellence en Albanie était en cours de restructuration en 2018 et 2019 ; aucune activité n'a eu lieu durant la période examinée. En plus des centres déjà en place, au moins deux nouveaux centres devraient être créés en 2019 – l'un à Trondheim, en Norvège, hébergé par l'Université norvégienne de sciences et de technologie et la municipalité de Trondheim ; et l'autre à Genève, en Suisse, qui sera hébergé par l'Université de Genève⁶.

B. Logements et marchés immobiliers durables

1. Logement décent et abordable

10. Une étude sur les logements destinés aux migrants et aux réfugiés dans la région de la CEE est en cours d'achèvement, suite à une réunion de consultation avec les États membres sur le projet de publication qui s'est tenue le 13 juin à Genève. Cette étude a été élaborée avec l'appui de la ville de Vienne et de l'Office fédéral suisse du logement. Elle examine les difficultés et les pratiques actuelles dans le domaine des logements destinés aux migrants et aux réfugiés dans la région de la CEE et énonce des recommandations visant à mieux accueillir les migrants. L'importance de la participation des bénéficiaires aux projets de logement et des communautés d'accueil au processus d'intégration des migrants y est soulignée. Une fois que la version définitive du rapport sur cette étude aura été établie, il sera publié en tant que document officiel (ECE/HBP/197).

11. Les lignes directrices sur la gestion et l'appropriation des logements en copropriété ont été élaborées par le Groupe consultatif du marché immobilier du Comité. Une fois que la version définitive de ces lignes directrices aura été établie, elles seront publiées en tant que document officiel (ECE/HBP/198).

12. Afin de renforcer les capacités des administrations nationales et locales de la région de la CEE en matière de mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable et d'amélioration de l'accès à un logement abordable et décent, les ateliers et autres manifestations ci-après ont été organisés :

a) Journée mondiale de l'habitat : exposition photographique « Women Without Walls » (1^{er}-12 octobre 2018, Genève) ;

b) Discussions thématique de la Bibliothèque sur le thème « Right to Housing: Homeless No More » (Droit au logement : plus aucun sans-abri) (3 octobre 2018, Genève) ;

² <https://www.unece.org/index.php?id=49623>.

³ <https://www.unece.org/index.php?id=50380>.

⁴ <https://www.unece.org/index.php?id=50917>.

⁵ <https://www.unece.org/index.php?id=50283>.

⁶ <http://www.unece.org/housing-and-land-management/housingcharter/geneva-un-charter-centres.html>.

c) Atelier international de formation sur le thème « Vers la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l’horizon 2030 : gestion des logements, efficacité énergétique des bâtiments et développement urbain durable » (Minsk, 21-24 mai 2019). L’organisation de cet atelier a bénéficié de l’appui du Gouvernement biélorussien, du bureau du PNUD au Bélarus et du Programme régional de coopération technique de la CEE ;

d) Table ronde européenne de haut niveau sur le logement : combler le fossé en matière de logement abordable (Lyon, France, 7 juin 2019). La table ronde a été organisée par la Métropole de Lyon, la Fédération Housing Europe, le Comité du logement et de l’aménagement du territoire de la CEE et le Comité européen des régions ;

e) Conférence internationale sur la planification stratégique pour un logement abordable et durable dans les villes (Prague, 21-22 juin 2019). L’organisation de cette conférence a bénéficié de l’appui du Ministère tchèque du développement régional et de l’Université technique de Prague ;

f) Conférence internationale sur le logement social et abordable (Glasgow, Royaume-Uni, 12-13 septembre 2019). Cette conférence a été organisée conjointement par les autorités municipales de la ville de Glasgow et le Comité du logement et de l’aménagement du territoire de la CEE.

2. Normes relatives à la sécurité incendie dans les bâtiments

13. L’Alliance pour des normes internationales de protection contre les incendies a été créée en juillet 2019. L’Alliance travaille à la mise au point d’un ensemble de nouvelles normes internationales de haut niveau censées apporter plus de clarté et de cohérence au niveau mondial dans l’application des normes relatives à la sécurité incendie dans les projets de construction aux niveaux national, régional et international. Il est prévu que l’Alliance établisse en 2020 un ensemble de normes internationales relatives aux aspects liés à la sécurité incendie de la conception, de l’ingénierie et de la construction, ainsi qu’à l’occupation et à la gestion continue. Ces normes s’appliqueront à toutes les catégories de biens et à toutes les régions et tous les pays, indépendamment de leurs différences aux niveaux politique, économique, social, technologique, environnemental et juridique.

3. Efficacité énergétique dans les bâtiments

14. L’Équipe spéciale conjointe sur les normes d’efficacité énergétique des bâtiments a poursuivi ses travaux en mettant l’accent sur le renforcement des capacités à l’effet de promouvoir l’efficacité énergétique des bâtiments, y compris par l’amélioration de la gestion des immeubles d’habitation. Le projet sur les normes relatives à l’efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE, qui a reçu des contributions du Danemark et de la Fédération de Russie, a été mené à terme.

15. Deux études ont été réalisées dans le cadre de ce projet ⁷ :

a) « Recensement des normes d’efficacité énergétique des bâtiments en vigueur dans la région de la CEE » ;

b) « Compendium of Best Practices for Energy Efficiency Standards and Technologies in Buildings in the UNECE Region » (Recueil des meilleures pratiques relatives aux normes et technologies en matière d’efficacité énergétique des bâtiments de la région de la CEE).

16. La troisième réunion de l’Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l’efficacité énergétique des bâtiments, qui s’est tenue le 3 octobre 2018 à Genève, a accueilli un atelier sur les résultats du recensement des technologies visant à améliorer l’efficacité énergétique des bâtiments.

17. La quatrième réunion de l’Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l’efficacité énergétique des bâtiments s’est tenue le 13 novembre 2018 à Kiev et l’atelier

⁷ Ces études sont achevées et disponibles sur la page Web de la CEE à l’adresse <https://www.unece.org/housing/publications.html>.

conjoint CEE-PNUD sur l'efficacité énergétique des bâtiments a eu lieu à l'issue de cette réunion, les 14 et 15 mars 2019 à Erevan.

18. Les secrétariats du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et du Comité de l'énergie durable ont coopéré activement avec le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation de la CEE (Groupe de travail 6) et d'autres organisations internationales, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le Passive House Institute, le Centre de Copenhague de l'efficacité énergétique, le Building Performance Institute Europe, qui ont participé aux travaux de l'Équipe spéciale et contribué aux résultats obtenus.

4. Groupe consultatif du marché immobilier

19. Le Groupe consultatif du marché immobilier a continué de contribuer aux travaux du Comité relatifs à l'efficacité énergétique, aux villes intelligentes et durables et à l'administration des biens fonciers. Une version actualisée et révisée du Cadre de politique générale pour des marchés immobiliers durables a été établie et sera publiée en tant que document officiel.

20. Le Groupe consultatif du marché immobilier a également participé aux études comparatives du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et travaille sur deux études clefs consacrées à l'économie du partage dans le secteur du logement et au financement du logement, qui seront achevées à la fin de 2020.

21. Le Groupe consultatif a organisé les réunions ci-après, conformément à son programme de travail :

a) Atelier international « My City, My Home, My Business » (Ma ville, mon foyer, mon entreprise) (15-16 novembre 2018, Sofia) ;

b) La conférence internationale « European Smart and Sharing Cities » (22 et 23 novembre 2018, Prague).

22. Les membres du Groupe consultatif du marché immobilier ont contribué à l'organisation des événements ci-après relevant des travaux du Comité et aux débats qui s'y sont tenus :

a) La conférence internationale « Affordable Housing in the 21st Century » (Logement abordable au XXI^e siècle) (21-22 juin 2019, Prague) ;

b) L'atelier régional sur le thème « Vers la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 : gestion des logements, efficacité énergétique des bâtiments et développement urbain durable » (21-24 mai 2019, Minsk).

C. Développement urbain durable

1. Politiques nationales de l'urbanisme et planification urbaine

23. Le secrétariat du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire a participé aux missions et ateliers de formation ci-après :

a) Table ronde portant sur l'objectif de développement durable 11 (« In focus: SDG 11 ») (2 octobre 2018, Palais des Nations, Genève) ;

b) Événement consacré à la durabilité des infrastructures et de l'urbanisme ainsi qu'aux défis et possibilités sur le terrain (2 octobre 2018, Genève) ;

c) Manifestation parallèle à la neuvième session du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire consacrée au rapport de 2019 sur l'avenir des villes d'Asie et du Pacifique établi dans le cadre de la réunion sous-régionale pour l'Asie du Nord et du centre (5 octobre 2018, Genève) ;

d) Atelier national sur la stratégie nationale d'urbanisation en Ouzbékistan à l'horizon 2030, tenu en mai 2019 ; cet atelier était organisé conjointement avec le bureau

du PNUD en Ouzbékistan et ONU-Habitat, et il a bénéficié de l'appui du bureau du PNUD en Ouzbékistan et du Programme régional de coopération technique de la CEE ;

e) Atelier sous-régional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle en Europe orientale et dans le Caucase (Chisinau, 22-24 mai 2019). Cet atelier a réuni des experts de l'aménagement du territoire et de la sécurité industrielle des pays d'Europe orientale et du Caucase (notamment des représentants des autorités, de l'industrie, des ONG, des milieux universitaires et des experts dans des domaines connexes) pour leur permettre d'échanger leurs données d'expérience et leurs bonnes pratiques sur les thèmes suivants : coordination des procédures relatives à l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle, et coopération entre les experts compétents aux fins de la prévention des accidents industriels, notamment dans un contexte transfrontière.

2. Villes intelligentes et durables

24. Dans le cadre de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables (initiative U4SSC), le secrétariat, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et les 16 autres organismes des Nations Unies associés à cette initiative, a élaboré les documents ci-après :

a) Lignes directrices sur les outils et les mécanismes de financement des projets de villes intelligentes et durables ;

b) Directives sur les stratégies en matière d'économie urbaine circulaire.

25. La CEE a achevé la monographie consacrée à la ville intelligente et durable de Voznesensk (Ukraine).

26. Les manifestations suivantes ont été organisées :

a) Un atelier sur les Villes intelligentes unies au Congrès mondial de Smart City Expo (14 novembre 2018), Barcelone (Espagne) ;

b) La Conférence internationale « European Smart and Sharing Cities » (22 et 23 novembre 2018, Prague).

27. Une séance consacrée à la mesure des performances en matière de transition vers une ville durable et intelligente s'est tenue au cours de la session de la CEE (9 avril 2019, Genève). Cette séance a permis d'échanger des idées sur l'importance des politiques fondées sur des données factuelles, compte-tenu du fait qu'elles aident les gouvernements, les organisations internationales et d'autres parties prenantes à prendre des décisions éclairées sur les politiques, les programmes et les projets en leur permettant d'intégrer les meilleures données disponibles au cœur de l'élaboration des stratégies et de leur mise en œuvre.

28. Le 8 avril, le secrétariat du Comité, en coopération avec le Bureau du Directeur exécutif de la CEE, a organisé la Journée des villes pour débattre avec les maires et les maires adjoints des villes accordant de l'importance à la question de la durabilité des moyens de rendre les zones urbaines plus intelligentes et plus durables, et pour tirer des enseignements de leur expérience sur la façon dont le passage au numérique et les technologies peuvent contribuer à cette transition. Plus de 50 maires de 33 pays de la région de la CEE et plus de 400 représentants y ont participé. Les maires ont souligné qu'un appui renforcé de la CEE aux travaux des autorités locales pourrait aider à relever les principaux défis liés à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les zones urbaines. La suite à donner à la Journée des villes sera examinée au cours de la quatre-vingtième session du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire ; de plus amples informations sont disponibles dans le document officiel de la session publié sous la cote HBP/ECE/2019/3.

D. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

29. Pour aider les États membres à améliorer l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire, le Comité s'emploie à promouvoir la sécurité d'occupation et

l'amélioration des cadastres et des registres fonciers, y compris les accords institutionnels concernant l'administration des biens fonciers.

1. Onzième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et ateliers connexes

30. Le Groupe de travail a tenu sa onzième session les 27 et 28 février 2019 à Genève. Les participants ont examiné les grandes tendances qui influent sur l'administration des biens fonciers, telles que les nouveaux écosystèmes commerciaux, l'urbanisation, les changements climatiques, les technologies de rupture ou les migrations, et les moyens d'intégrer les besoins et les priorités de l'administration foncière dans la région de la CEE de manière à appuyer le Programme 2030 et le Nouveau Programme pour les villes. Le Groupe de travail a approuvé son programme de travail pour 2020-2021 et son mandat pour 2021-2025.

31. En marge de sa onzième session, le Groupe de travail a organisé une manifestation parallèle sur le thème « Mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le rôle des données et des statistiques dans le suivi de l'administration et de la gestion foncières » (28 février 2019, Genève). Les États membres ont eu l'occasion de se pencher sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable 1 et 5 et de partager leurs données d'expérience en matière de production et de communication de données foncières. S'appuyant sur les infrastructures de données des pays hautement développés des États membres de la CEE, les participants ont également débattu des nouveaux besoins émergents en matière de surveillance des terres dans le cadre des objectifs de développement durable et de leur mise en œuvre dans la région.

32. Le Groupe de travail a tenu une conférence conjointe avec la Fédération internationale des géomètres (FIG) et la Chambre technique de la Grèce (7-8 novembre 2018, Athènes). La conférence a porté sur le thème « Économie, société et changements climatiques – Tendances actuelles et solutions pour le cadre bâti, le secteur du bâtiment et des travaux publics et le marché de l'immobilier ». Elle a favorisé l'échange de données d'expérience et de pratiques dans les domaines du cadastre et de l'enregistrement des droits de propriété.

33. Le Groupe de travail a également coorganisé une session sur le thème « Le cadastre, une base durable pour l'enregistrement des biens immobiliers et les investissements dans le secteur », dans le cadre de l'atelier international « Ma ville, ma maison, mon entreprise » (15 novembre 2018, Sofia).

34. La CEE poursuivra sa coopération avec la FIG, la Gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ONU-Habitat et le Réseau mondial des instruments fonciers (réseau GLTN) sur les questions relatives à l'aménagement du territoire.

2. Examens de l'administration des biens fonciers

35. L'examen de l'administration des biens fonciers et des marchés de l'immobilier au Bélarus a été réalisé par des experts des Pays-Bas et de la Fédération de Russie. Il fait l'objet d'un chapitre de la monographie du Bélarus (ECE/HBP/195).

3. Études sur des questions liées à l'aménagement du territoire

36. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a poursuivi ses activités relatives à l'établissement d'une étude sur le développement du logement informel, comportant des lignes directrices pour la formalisation des constructions informelles dans la région de la CEE et qui a été achevée en 2019.

37. Une table ronde sur les scénarios futurs en matière d'administration des biens fonciers s'est tenue à Stockholm en mars 2019. Les participants à cette table ronde ont examiné l'état d'avancement d'une étude sur les scénarios futurs de l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/WP.7/2019/5).

38. En outre, le Groupe de travail a mis la dernière main aux travaux ci-après :
- a) Une évaluation comparative des études relatives à l'administration des biens fonciers concernant les coûts d'enregistrement ou de transfert des biens immobiliers et d'inscription hypothécaire dans la région de la CEE ;
 - b) Une étude sur le remembrement des terres ;
 - c) Une mise à jour de l'étude du Groupe de travail sur la fraude dans les systèmes d'administration des biens fonciers en 2019.

4. **Équipes spéciales du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers**

39. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a mené ses activités avec le soutien de ses Équipes spéciales :
- a) L'Équipe spéciale sur la diffusion et la promotion ;
 - b) L'Équipe spéciale sur l'analyse comparée des systèmes d'administration des biens fonciers ;
 - c) L'Équipe spéciale sur les perspectives en termes d'administration des biens fonciers ;
 - d) L'Équipe spéciale sur la fraude dans l'administration des biens fonciers.

E. Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire

40. La monographie nationale du Bélarus (ECE/HBP/195) a été établie en 2018 et 2019. Une présentation des premiers résultats de l'étude a eu lieu le 20 mai 2019 à Minsk. Cette étude a été approuvée par le Comité par accord tacite en juillet 2019 et sera publiée en tant que document officiel.

II. Activités de coopération technique

41. Le projet relatif aux politiques fondées sur des données factuelles pour le logement et le développement urbains durables dans certains pays en transition, financé par la dixième tranche du Compte pour le développement, a été exécuté en collaboration avec ONU-Habitat. Dans le cadre de ce projet, des missions consultatives et des ateliers nationaux de formation ont été organisés en Albanie, en Géorgie, au Kirghizistan et en Ukraine. Un document d'orientation sur la méthode de collecte de données relatives au Programme 2030 et au Nouveau Programme pour les villes est en cours d'élaboration et sera mis à la disposition du Comité pour examen à sa quatre-vingt-unième session.

42. Le projet relatif au renforcement des politiques et stratégies participatives et fondées sur des données factuelles en matière de logement, financé par la onzième tranche du Compte pour le développement, est en cours d'exécution, en collaboration avec ONU-Habitat. Ce projet porte notamment sur une coopération avec le Ministère bulgare du développement régional aux fins de l'examen du projet de stratégie nationale en matière de logement, entre autres documents. Un atelier conjoint sur le logement et l'administration des biens fonciers a été organisé les 15 et 16 novembre 2018 à Sofia.

43. Dans le cadre du Programme régional de coopération technique de la CEE, des fonctionnaires et des experts ont bénéficié d'une aide financière destinée à couvrir leurs frais de voyage pour se rendre aux ateliers suivants :

- a) L'atelier international de formation sur le thème « Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : gestion du logement, efficacité énergétique des bâtiments et développement urbain durable » (21-24 mai 2019, Minsk) ;
- b) L'atelier sur la stratégie nationale d'urbanisation de l'Ouzbékistan à l'horizon 2030 (mai 2019, Tachkent) ; et

c) L'atelier sous-régional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle pour l'Europe de l'Est et le Caucase (22-24 mai 2019, Chisinau)

III. Coopération avec d'autres sous-programmes de la CEE

44. Le Comité a continué à coopérer, en particulier en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, avec les sous-programmes de la CEE suivants : 1) Environnement ; 2) Transports ; 3) Statistiques ; 4) Coopération et intégration économiques ; 5) Énergie durable ; et 7) Bois et forêts. Cette coopération portait sur les quatre thèmes communs de la CEE, à savoir :

- a) Gestion durable des ressources naturelles ;
- b) Villes intelligentes et durables ;
- c) Mobilité durable et connectivité intelligente ;
- d) Mesure et suivi des ODD.

45. La coopération intersectorielle sur ces thèmes communs permet à la CEE d'exploiter les synergies existantes, d'accroître l'efficacité de ses travaux et de produire sur son action un effet multiplicateur devant favoriser la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

46. Le Comité s'est employé à coopérer régulièrement avec le Comité de l'énergie durable au sujet de l'efficacité énergétique des bâtiments. Les deux comités encadrent les activités de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments.

47. Un séminaire sur le thème de l'aménagement du territoire et de la sécurité industrielle organisé conjointement avec la Convention sur les accidents industriels de la CEE, en coopération avec le Gouvernement belge et la Banque européenne d'investissement, s'est tenu à Bruxelles les 16 et 17 mai 2018.

48. L'équipe de la CEE chargée de l'étude de la performance environnementale a fourni un appui au secrétariat du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire dans le cadre des préparatifs de la mission à Tachkent, s'agissant des conseils à prodiguer au Gouvernement ouzbek sur l'élaboration d'une stratégie nationale d'urbanisation à l'horizon 2030 (mai 2019, Tachkent). L'étude de la performance environnementale de l'Ouzbékistan a été élaborée au printemps 2019 et contient un chapitre sur le logement et l'aménagement du territoire.

IV. Coopération avec d'autres organisations internationales

49. Une manifestation conjointe des cinq commissions régionales a été organisée lors de la première Assemblée d'ONU-Habitat (Nairobi, 27-31 mai 2019). Une proposition de projet conjoint des cinq commissions régionales de l'ONU et d'ONU-Habitat sur le thème « Coopération interrégionale en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes » a été soumise pour financement au Compte pour le développement au titre de la douzième tranche. La proposition a été acceptée et le projet sera mis en œuvre pendant la période 2020-2023.

50. Le Comité collabore avec ONU-Habitat, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Fédération Housing Europe, le Forum économique mondial, Cités et Gouvernements locaux unis, la Commission européenne, Eurocities et de nombreux autres réseaux paneuropéens d'organisations, et avec des villes, sur des questions relatives aux logements salubres à coût abordable. Plusieurs manifestations conjointes ont été organisées avec les partenaires, notamment la conférence « Développer le logement abordable, un enjeu européen » qui s'est tenue le 7 juin 2019 à Lyon (France). La table ronde spécifiquement consacrée à l'ODD 11, qui a eu lieu le 2 octobre 2018 à Genève, a été l'occasion de discuter des synergies et de la coopération du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE avec ses organisations

partenaires et de prévoir des manifestations et des projets conjoints. La table ronde de cette année se tiendra le 1er octobre 2019 dans le prolongement de la quatre-vingtième session du Comité.

51. Le Comité continue de coopérer avec l'UIT, 15 autres organismes des Nations Unies, l'Organisation pour les relations économiques internationales, les bureaux du PNUD en Arménie et en Ukraine et d'autres parties prenantes dans le cadre des réunions et des réalisations de l'initiative mondiale « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », y compris les Directives sur les outils et les mécanismes de financement des projets de villes intelligentes et durables et les Directives sur les stratégies en matière d'économie urbaine.

52. Le secrétariat du Comité continue, dans le cadre de ses activités de coopération technique, de coopérer avec l'OCDE, ONU-Habitat et d'autres organisations qui se sont engagées en faveur du Programme pour des politiques urbaines nationales. Il a participé à la vingt-troisième session du Groupe de travail sur la politique urbaine de l'OCDE, qui s'est tenue le 16 avril 2018 à Paris.

53. En application du mémorandum d'accord sur l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire conclu avec la FAO, le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers collabore avec cette organisation dans le cadre d'un plan de coopération semestriel, ainsi qu'avec la Banque mondiale et le Centre commun de recherche de la Commission européenne. Le Groupe de travail collabore régulièrement à l'organisation de manifestations conjointes et à la réalisation d'études avec d'autres organisations internationales compétentes en matière d'administration des biens fonciers présentes dans la région, dont ONU-Habitat, l'initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, l'initiative Infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne de l'UE, le Service européen d'information foncière et EuroGeographics, entre autres.

54. Le Groupe de travail a organisé des rencontres annuelles d'organisations et d'institutions internationales, qui servent de cadre neutre à des débats sur la meilleure manière d'œuvrer ensemble à l'amélioration de l'aménagement du territoire et de l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE. Les manifestations conjointes ci-après ont été organisées en 2018 :

a) Un atelier sur le thème « Mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le rôle des données et des statistiques dans le suivi de l'administration et de la gestion foncières » organisé conjointement par la FAO, ONU-Habitat et la Banque mondiale, qui s'est tenu en marge de la onzième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (28 février 2019, Genève) ;

b) Une conférence conjointe du Groupe de travail, de la FIG et de la Chambre technique de la Grèce sur le thème « Économie, société et changements climatiques – Tendances actuelles et solutions pour le cadre bâti, le secteur du bâtiment et des travaux publics et le marché de l'immobilier » (7 et 8 novembre 2018, Athènes).

55. Pour s'assurer que les conclusions des monographies nationales produisent des effets durables, le Comité a mis en place un mécanisme de coopération avec les bureaux d'ONU-Habitat et du PNUD dans les pays concernés. Ceux établis au Bélarus ont contribué à l'élaboration des monographies pour ce pays.

V. Principales activités prévues pour 2020

56. Le Comité continuera de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable relatifs au logement, aux villes et au territoire, en particulier de l'objectif 11, « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables », et de ses cibles : (11.1) assurer l'accès de tous à un logement et à des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable ; (11.3) renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ; (11.6) réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment

municipale, des déchets ; (11.7) assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

57. Du fait de sa nature interdisciplinaire, il contribuera aussi à la réalisation d'autres objectifs, en particulier des objectifs 3, 6, 7, 9, 13, 15 et 17. Il sera dûment tenu compte de l'incorporation de mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements dans les politiques, les stratégies et la planification nationales en matière de logement, de développement urbain et d'aménagement du territoire. Pour atteindre son objectif, le sous-programme continuera de s'appuyer sur la collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant les thèmes communs de la CEE.

58. Les activités qu'il est prévu de mener sont décrites ci-après.

A. Examen et suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la Charte de Genève sur le logement durable et d'autres accords pertinents

1. Observatoire régional sur les objectifs de développement durable relatifs aux villes

59. La CEE va créer un observatoire régional sur les objectifs de développement durable relatifs aux villes sous la forme d'une plateforme en ligne. Les activités relatives à sa mise en place en 2020 seront axées sur les points suivants :

a) La diffusion des résultats du projet conjoint de la CEE et d'ONU-Habitat relatif aux politiques fondées sur des données factuelles pour le logement et le développement urbain durables dans certains pays en transition (dixième tranche du Compte pour le développement) ;

b) L'élaboration d'un ensemble d'outils de formation en ligne sur les données et les connaissances permettant d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et sur la gestion du secteur du logement ;

c) La présentation d'informations sur les résultats des évaluations de la performance des villes⁸ réalisées à l'aide des indicateurs clefs de performance pour les villes intelligentes et durables de la CEE et de l'UIT : mise en ligne des profils et des plans d'action des villes intelligentes et durables et formulation de recommandations.

60. La CEE publiera des directives pour des politiques fondées sur des données factuelles pour le logement et le développement urbain dans le cadre du projet conjoint de la CEE et d'ONU-Habitat relatif aux politiques fondées sur des données factuelles pour le logement et le développement urbain durables dans certains pays en transition (dixième tranche du Compte pour le développement).

2. Activités du centre de la Charte de Genève sur le logement durable

61. Le secrétariat examinera de manière approfondie les travaux des centres d'excellence afin d'évaluer s'ils contribuent efficacement à l'accélération de la mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable. Ce travail d'évaluation portera également sur l'efficacité avec laquelle les centres utilisent les ressources allouées par le secrétariat pour leur supervision. Le secrétariat communiquera ensuite les résultats de l'évaluation au Bureau et invitera celui-ci à formuler des recommandations quant aux mesures qui pourraient être prises pour rendre le fonctionnement des centres plus efficace.

62. Pour 2020, il est prévu que les centres en place mènent notamment les activités décrites ci-après.

63. Le Centre d'excellence sur les villes intelligentes et durables de Glasgow (Royaume-Uni) soutiendra l'organisation par la ville de Glasgow, en coopération avec le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la

⁸ Les évaluations réalisées à l'aide de ces indicateurs clefs de performance s'inscrivent dans le cadre de l'initiative mondiale « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » qui réunit 16 organismes des Nations Unies.

CEE, de la conférence régionale sur les logements sociaux à coût abordable qui se tiendra les 12 et 13 septembre 2019.

64. Le Centre d'excellence sur le logement durable de Tallinn organisera des formations à l'intention des gestionnaires de logements dans les pays en transition, sur la base des demandes adressées par ces pays au secrétariat du Comité. Il organisera également un voyage d'étude en Estonie à l'intention d'experts ukrainiens du logement afin de leur présenter des pratiques optimales de gestion du logement dans des villes estoniennes. Cette activité s'inscrira elle aussi dans le cadre du projet relatif aux politiques fondées sur des données factuelles pour le logement et le développement urbains durables dans certains pays en transition, financé par la dixième tranche du Compte pour le développement et mis en œuvre par le secrétariat.

65. Le Centre d'excellence sur les villes intelligentes et durables de Vienne aidera le secrétariat à renforcer les capacités des villes dans la perspective des évaluations devant être réalisées à l'aide d'indicateurs clefs de performance et de l'organisation du suivi dont elles feront l'objet. L'Organisation pour les relations économiques internationales mettra sur pied des ateliers de renforcement des capacités au niveau des villes en Norvège et au Kazakhstan en vue d'amener le secteur privé à investir dans les villes et à leur procurer des technologies intelligentes assorties du savoir-faire correspondant, pour aller dans le sens des recommandations découlant des évaluations réalisées à l'aide des indicateurs clefs de performance. Elle épaulera en outre les efforts déployés pour permettre aux villes d'accéder aux technologies intelligentes et au savoir-faire correspondant grâce au marché de l'investissement créé en ligne pour des villes intelligentes et durables.

66. Le détail des activités des centres d'excellence sera disponible après la réunion annuelle des centres qui se tiendra en septembre 2019, avant la session du Comité.

3. Forum des maires

67. Sous réserve de l'approbation de la proposition correspondante (ECE/HBP/2019/3) par le Comité à sa quatre-vingtième session, le Forum des maires se tiendra le premier jour de la session du Comité, en 2020 et en 2021, et portera sur un thème précis lié au développement urbain durable, au logement et à l'aménagement du territoire. Une évaluation de la formule de cette rencontre, s'appuyant sur les paramètres retenus par le Bureau du Comité, sera présentée à la session du Comité qui se tiendra en 2022. On déterminera alors s'il convient de conserver cette formule, de la modifier (par exemple en organisant le Forum en marge d'autres manifestations et réunions de la CEE), ou de renoncer à cette manifestation pour l'avenir.

B. Accès à un logement décent, à coût abordable et à haut rendement énergétique

1. Logement abordable

68. Les activités relatives au logement abordable seront axées sur l'analyse des résultats d'une enquête que mènera le secrétariat de la CEE en 2019 sur les besoins et priorités des États membres concernant les activités que propose le Comité en matière de renforcement des capacités (ECE/HBP/194, par. 17), et sur l'élaboration d'un rapport concernant l'accès à la propriété dans la région de la CEE.

2. Efficacité énergétique des bâtiments

69. L'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments de la CEE créera une base de données en ligne sur les experts en efficacité énergétique et élaborera un programme pour des formations nationales et régionales axées sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, moyennant un ensemble de mesures devant faciliter l'entretien, la gestion et la rénovation du parc immobilier existant. Une évaluation continue des projets mis en œuvre dans la période 2018-2019 à l'appui des activités de l'Équipe spéciale sera effectuée et un calendrier détaillé des activités sera établi à la fin de 2019.

3. Promotion de la sécurité incendie dans les bâtiments

70. Le Comité continuera de coopérer avec l'Alliance pour des normes internationales de protection contre les incendies aux fins d'élaborer un ensemble de normes internationales en matière de sécurité incendie dans les bâtiments. Une fois que l'Alliance aura élaboré les normes, le Comité pourra envisager de les adopter en tant que normes de la CEE.

4. Groupe consultatif du marché immobilier

71. Le Groupe consultatif poursuivra ses travaux en ce qui concerne les études en cours sur l'économie collaborative et le financement du logement.

C. Développement urbain durable

1. Villes intelligentes et durables

72. Des projets pilotes prévoyant notamment une analyse du développement urbain durable, des ateliers de renforcement des capacités et des activités pilotes sur des modes de financement novateurs du logement et de l'infrastructure urbaine seront mis en œuvre dans les villes de Nour-Soultan (Kazakhstan) et de Hrodna (Biélarus).

73. En coopération avec les Gouvernements norvégien et néerlandais, le secrétariat du Comité procédera à des évaluations à l'aide d'indicateurs clefs de performance dans 17 municipalités norvégiennes et 40 municipalités néerlandaises et formulera des recommandations politiques à l'effet de promouvoir des villes intelligentes et durables. Des ateliers de formation sur ce type d'évaluations seront organisés aux Pays-Bas et en Norvège et dans le cadre de Smart City EXPO (Barcelone, 19-21 novembre 2019). En octobre 2019, la quatrième réunion de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » sera, comme d'autres manifestations, organisée conjointement avec l'UIT et d'autres partenaires clefs.

2. Approche intégrée de l'aménagement des villes et des établissements humains

74. Un atelier sous-régional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle sera organisé conjointement avec le secrétariat de la Convention sur les accidents industriels à Belgrade en mars 2020. D'autres manifestations régionales et nationales pourraient être organisées et des études pourraient être réalisées en coopération avec d'autres divisions de la CEE dans le contexte du thème commun de la CEE relatif aux villes intelligentes et durables, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

D. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

75. Les activités dans ce domaine seront axées sur la sécurité des droits fonciers et l'amélioration des services de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers, y compris les accords institutionnels en matière d'administration des biens fonciers. Une étude sur les perspectives de solutions aux problématiques de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire continuera d'être menée. L'accent sera mis sur l'innovation et le renforcement des capacités en rapport avec l'administration des biens fonciers. Les activités relatives à l'administration des biens fonciers contribueront aux travaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, conformément à la résolution 2016/27 du Conseil économique et social (E/RES/2016/27), y compris à ceux du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des biens fonciers.

76. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a prévu d'organiser :

- a) Son prochain atelier dans le cadre de la Conférence de 2019 pour une vision commune (20 et 21 novembre 2019, Helsinki) ;

b) Un atelier sur le thème « Comment garantir les droits des peuples autochtones et des minorités » conjointement avec l'Arpenteur général des terres du Canada et Ressources Naturelles Canada (19 mai 2019, Mont-Tremblant (Canada)).

E. Ressources destinées à la mise en œuvre des activités du Comité en 2020

77. Une grande partie des activités décrites précédemment, en particulier les activités d'assistance technique aux pays, ne sont pas couvertes par le budget ordinaire de la CEE. Parmi les activités prévues, certaines seront financées par le budget ordinaire de la CEE, par le Compte de l'ONU pour le développement, notamment au titre du projet relatif aux politiques fondées sur des données factuelles pour le logement et le développement urbains durables dans certains pays en transition (dixième tranche) et du projet relatif au renforcement des moyens dont les autorités nationales et locales disposent pour élaborer et appliquer des politiques et stratégies participatives et fondées sur des données factuelles en matière de logement (onzième tranche), par le Programme régional de coopération technique et par des fonds extrabudgétaires versés notamment par les Gouvernements de la Fédération de Russie et de la Norvège. Des fonds extrabudgétaires supplémentaires seront nécessaires pour mettre en œuvre les activités au titre du Programme de travail du Comité pour 2020.
